



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
LE VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023 À 12H15 PAR TEAMS

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Daigle, Denis
Doyon, Mireille

Lemieux, Geneviève
Patterson, Guy

ÉTAIT ABSENT :

Simard, Philippe*

* Absence annoncée.

INVITÉE :

Tremblay, Isabelle – Directrice des études

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée
- 2.0 Modifications au calendrier scolaire 2023-2024
- 3.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE

Le président du comité confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée.

2.0 MODIFICATIONS AU CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

Puisque les établissements d'enseignement sont interpellés concernant leur calendrier scolaire en raison du contexte de grève et compte tenu de l'importance, pour les étudiant(e)s et les professeur(e)s, de statuer sur celui-ci, le directeur général remercie les membres du comité de leur disponibilité à la présente rencontre, laquelle s'ajoute à celle prévue lundi, soit le 18 décembre. Il rappelle qu'il revient au conseil d'administration d'adopter le calendrier scolaire et au comité exécutif d'approuver les modifications.

Il est souligné que le projet de calendrier soumis a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des études qui a tenu une séance extraordinaire ce matin à ce sujet. Considérant que la ministre n'a autorisé aucun assouplissement, ce calendrier modifié représente un équivalent de 82 jours, conformément aux dispositions du *Règlement du régime des études collégiales* (RREC).

La directrice des études explique les modifications proposées au calendrier à la suite des huit (8) journées de grève qui ont eu lieu du 21 au 23 novembre et du 8 au 14 décembre 2023.

Des échanges ont lieu sur la session de l'hiver 2024 qui débute, comme prévu, le 22 janvier ainsi que sur l'utilisation du 30 heures qui est mis à la disposition des professeur(e)s, en soirée, pour assurer l'atteinte des objectifs de leurs cours. Un communiqué sera diffusé à cet effet dans lequel seront inscrites les consignes pour se prévaloir de ces heures, le cas échéant.

Le calendrier modifié sera déposé sur le site du cégep, dès aujourd'hui, ainsi que sur la plateforme du Ministère (CollecteInfo).

Il est souligné le travail des personnes impliquées dans l'élaboration et l'exploration des multiples scénarios qui ont été mis sur la table visant à minimiser, le plus possible, les impacts d'une telle situation, tout en respectant le cadre réglementaire lié au calendrier scolaire.

Résolution CE-2096

CONSIDÉRANT - la *Règlement du régime des études collégiales* (RREC);

CONSIDÉRANT - la *Politique du calendrier scolaire*;

CONSIDÉRANT - la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*;

CONSIDÉRANT - l'article 5.3.3 du *Règlement de régie interne*;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

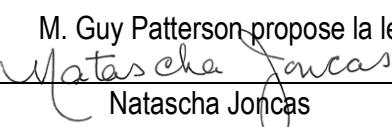
CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par M. Denis Daigle, appuyé par Mme Geneviève Lemieux, et résolu à l'unanimité

QUE - le comité exécutif adopte le calendrier scolaire 2023-2024 modifié (Plan D).

3.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

M. Guy Patterson propose la levée de la rencontre à 12h30.


Natascha Joncas
Secrétaire du conseil et du comité exécutif


Guy Patterson
Directeur général